



Conseil économique et social

Distr. générale
14 août 2024
Français
Original : anglais

Session de 2024

27 juillet 2023-24 juillet 2024

Débat consacré aux affaires humanitaires

Compte rendu analytique de la 28^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 26 juin 2024, à 15 heures

Présidence : M. Šimonović (Vice-Président). (Croatie)

Sommaire

Point 9 de l'ordre du jour : Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (*suite*)

Table ronde de haut niveau : « Aide humanitaire : faire une place à l'innovation et adapter les nouvelles technologies »

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



En l'absence de M^{me} Narváez Ojeda (Chili), M. Šimonović (Croatie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 9 de l'ordre du jour : Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (suite) (A/79/78-E/2024/53)

Table ronde de haut niveau : « Aide humanitaire : faire une place à l'innovation et adapter les nouvelles technologies »

1. **Le Président** dit que les acteurs humanitaires, dont les travaux sont de plus en plus touchés par le secteur de la technologie, se retrouvent à devoir réfléchir à la fine ligne séparant les risques et les avantages que présente l'intégration de technologies innovantes dans les efforts humanitaires. Il est notamment ici question de l'utilisation et de l'application de l'intelligence artificielle. S'il est vrai que les intervenants humanitaires utilisent l'intelligence artificielle depuis des années, que ce soit pour mettre en place des robots conversationnels (chatbots) dans des situations de déplacement ou pour cartographier des interventions d'urgence, la mesure dans laquelle il leur est nécessaire d'explorer et d'intégrer dans leurs travaux les possibilités de transformation offertes par les technologies émergentes est quant à elle inédite.

2. Dans le même temps, il importe de s'intéresser aux complexités éthiques, aux avantages stratégiques et aux incidences pratiques de l'adoption de l'innovation et des nouvelles technologies dans les efforts humanitaires. La mésinformation, les atteintes à la confidentialité et les problèmes de cybersécurité ne sont que quelques-uns des défis immédiats auxquels le secteur humanitaire doit faire face pour s'assurer que les nouveaux outils utilisés le sont de manière éthique et responsable. Une grande partie des nouvelles technologies et des innovations reposant sur l'utilisation de données, il est également nécessaire de se pencher sur la disponibilité d'informations de qualité, de proposer des définitions et de rechercher des possibilités d'accroître le partage et la qualité des données.

3. La table ronde sera l'occasion d'aborder des questions portant notamment sur l'avenir du système humanitaire, sur le fait que des outils adéquats sont, ou non, disponibles pour relever les défis à venir et sur la bonne compréhension des difficultés que les nouvelles technologies et les solutions novatrices pourraient aider à résoudre. Les solutions innovantes doivent être correctement adaptées – sur les plans technologique,

financier et politique – aux contextes individuels dans lesquels œuvrent les acteurs humanitaires.

4. **M. Rajasingham** [directeur de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA)], modérateur, fait remarquer que les acteurs humanitaires s'y connaissent en innovation. Opérant dans certains des environnements les plus difficiles au monde, ceux-ci sont obligés de s'adapter et de résoudre quotidiennement des problèmes inédits, complexes et lourds d'enjeux. Ils ont à gérer des crises mondiales massives, sur fond de prolifération des conflits et d'aggravation des conséquences humanitaires des changements climatiques. Ils disposent en outre de moyens limités pour en faire toujours plus.

5. Savoir tirer parti de l'innovation est donc primordial pour les agents humanitaires, qui n'ont pas tardé à le faire. Ainsi, de nouvelles sources de données issues des technologies satellitaires sont intégrées dans les travaux d'analyse, afin d'éclairer la manière dont les priorités sont établies et l'aide est distribuée. Les progrès réalisés en matière de prévisions climatiques ont permis aux intervenants humanitaires de mettre en œuvre des approches plus anticipatives afin de soutenir les communautés vulnérables en amont des catastrophes. Les transferts numériques de fonds leur permettent en outre d'acheminer l'aide de manière sûre et efficace dans des endroits difficiles d'accès.

6. Il en va de même pour les technologies telles que l'intelligence artificielle. Au cours des cinq dernières années, l'utilisation de l'intelligence artificielle a plus que doublé, grâce à des innovations révolutionnaires, telles que l'intelligence artificielle générative, qui a donné naissance à des outils du type de ChatGPT. Ces avancées offrent de nombreuses possibilités en matière d'amélioration de l'aide humanitaire. L'intelligence artificielle pourrait être employée pour automatiser des tâches de routine telles que la rédaction de rapports et le formatage de données, ce qui améliorerait considérablement l'efficacité opérationnelle. Elle pourrait également servir à analyser de grandes quantités d'informations, ce qui permettrait d'adopter des approches proactives et fondées sur des données à des fins de réactivité accrue face aux crises.

7. L'OCHA tire déjà parti de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique à des fins d'efficacité accrue et d'amélioration des processus. Par exemple, aux Philippines, le Bureau collabore avec les autorités locales et la Croix-Rouge néerlandaise pour créer un modèle reposant sur l'utilisation d'algorithmes d'intelligence artificielle qui prédit le pourcentage, par municipalité, de bâtiments qui seraient endommagés en

cas de typhon. Au Nigéria, l'OCHA s'est associé à l'initiative de prévision des inondations de Google, l'objectif étant d'utiliser des prévisions d'inondations basées sur l'intelligence artificielle afin d'améliorer les systèmes d'alerte précoce et, le cas échéant, de mettre en œuvre des mesures d'anticipation.

8. La plateforme d'échange de données humanitaires de l'OCHA comprend des sources de données générées par des outils d'intelligence artificielle, telles que des données sur la position géographique des bâtiments issues de Google et des estimations démographiques fournies par Meta. En partenariat avec des universités et des groupes de réflexion, l'OCHA œuvre à l'élaboration d'un grand modèle de langage devant permettre aux utilisateurs de poser des questions sur les données issues de la plateforme d'échange de données humanitaires, réduisant ainsi les obstacles à l'exploration et à l'analyse des données de crise par des utilisateurs peu versés en technologie.

9. Cependant, alors que les technologies du type de l'intelligence artificielle sont intégrées plus profondément dans le travail humanitaire, il est important de rester vigilants quant aux risques qui les accompagnent. Ainsi, il est essentiel d'évaluer, de traiter et de gérer avec soins les risques de mésinformation, de préjugés, de faille dans la cybersécurité et d'atteinte à la vie privée, entre autres menaces. Les avantages de l'intelligence artificielle doivent être évalués au regard de la nécessité absolue de protéger les droits individuels et les valeurs sociétales, tout en préservant l'idée d'humanité dans les interventions humanitaires.

10. Lors de discussions internationales tenues récemment à l'Organisation des Nations Unies, l'accent a été mis sur la nécessité de mettre en place des dispositifs de gouvernance mondiale régissant l'intelligence artificielle, lesquels permettraient de favoriser l'innovation tout en atténuant les risques et en garantissant que cette technologie soit utilisée de manière sûre, éthique et efficace. La table ronde en cours est l'occasion de discuter, entre autres, des avantages, des possibilités et des risques que présentent les technologies émergentes pour l'action humanitaire ; de la manière dont les agents humanitaires pourraient atteindre l'objectif complexe que représente la recherche d'un équilibre entre ces risques et ces avantages ; de la façon dont les agents humanitaires pourraient mettre à profit les partenariats et les liens établis entre l'Organisation des Nations Unies, le secteur privé et le monde universitaire pour tirer le meilleur parti des technologies innovantes et s'assurer qu'elles sont adéquatement intégrées à leurs travaux ; de la façon dont les agents humanitaires pourraient

s'assurer que leurs activités restent fondées sur des principes et que les personnes touchées demeurent au cœur de leurs préoccupations.

11. **M. Mazou** [Haut-Commissaire assistant chargé des opérations au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)], membre de la table ronde, déclare que le mandat du HCR consiste fondamentalement à protéger les personnes. Les améliorations technologiques réalisées au fil des ans et l'accroissement des interactions numériques ont aidé le Haut-Commissariat à fournir un meilleur soutien. Cependant, celui-ci ne s'appuie pas systématiquement sur les dernières technologies en date pour mener à bien ses activités, le mode de fonctionnement choisi étant plutôt fonction de son adéquation avec les besoins des personnes auxquelles l'aide est destinée et les technologies à leur disposition. Par ailleurs, les personnes déplacées et apatrides étant susceptibles de voir leur accès à la technologie entravé, le HCR doit veiller à ce que les outils numériques ne se substituent pas à d'autres dispositifs de soutien hors ligne.

12. De manière générale, cependant, les progrès technologiques réalisés au fil des ans ont contribué à réduire la fracture numérique, notamment grâce à l'initiative « Connectivity for Refugees », qui vise à garantir que 20 millions de personnes en situation de déplacement forcé et leurs communautés d'accueil soient connectées d'ici à 2030. Lors du Forum mondial sur les réfugiés de décembre 2023, le HCR s'est engagé, de même qu'une large coalition d'autres acteurs, à renforcer les actions coordonnées, la mobilisation des ressources et le partage des connaissances pour garantir que toutes les principales zones d'accueil de réfugiés soient connectées.

13. Le HCR tire parti de la technologie et de l'innovation pour partager des informations avec les personnes déplacées de force et les apatrides, ainsi que pour recevoir de leur part un retour d'information. Dans l'ensemble des opérations, les centres de contact multicanaux, les plateformes numériques telles que WhatsApp et les médias sociaux sont de plus en plus utilisés pour permettre une communication efficace dans les deux sens, en fonction des préférences des communautés.

14. Les progrès technologiques ont également permis au HCR de veiller à ce que les réfugiés et les demandeurs d'asile puissent disposer des données les concernant. Les applications en libre-service favorisent la communication et la transparence et, surtout, permettent aux personnes en situation de déplacement forcé et aux apatrides d'accéder directement à leurs données et de les contrôler. Le projet Digital Gateway a

le potentiel d'étendre le champ d'action du HCR et de guider les activités de planification de la protection et de l'assistance.

15. Il est important de noter la nature particulièrement sensible des données sur les réfugiés et les demandeurs d'asile, ces personnes étant susceptibles d'avoir été victimes de violences, de persécutions et de violations des droits humains dans leur pays d'origine. La protection de la vie privée et des données et le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains sont donc au cœur des considérations attachées à tout déploiement de nouvelles technologies numériques.

16. Le HCR encourage vivement l'innovation sur le terrain et soutient la conception et la mise en œuvre de projets innovants par des organisations de réfugiés. Il est résolu à autonomiser les réfugiés et les demandeurs d'asile, qui sont souvent les mieux placés pour régler les problèmes complexes les concernant. Le Haut-Commissariat œuvre en collaboration avec des partenaires tels que l'Organisation internationale du Travail pour élargir les possibilités offertes aux réfugiés dans l'économie numérique, tout en veillant à trouver un équilibre entre sûreté et équité d'accès et prise en compte des risques numériques émergents.

17. Alors que les États Membres œuvrent, dans le cadre du Pacte numérique mondial, à la définition d'une conception commune pour un avenir numérique partagé, le HCR se félicite de la perspective d'un avenir numérique inclusif et sûr pour tous, dans lequel toutes les personnes, y compris les déplacés de force et les apatrides, pourront bénéficier des possibilités offertes par les technologies numériques. Toutes les actions qu'entreprend le HCR sont guidées par sa stratégie de transformation numérique, dans laquelle est proposée une approche visant à tirer parti de l'innovation et des outils numériques pour fournir des services aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux apatrides, ainsi que pour renforcer leur protection et développer leur autonomie.

18. **M^{me} Dagash-Kamara** [Sous-Directrice exécutive pour les partenariats et l'innovation auprès du Programme alimentaire mondial (PAM)], membre de la table ronde, intervenant par visioconférence, fait remarquer que le PAM a beaucoup progressé grâce à l'entremêlement de l'innovation et de la technologie. Au cours de la dernière décennie, des centres d'innovation ont été créés en Colombie, au Kenya et en République-Unie de Tanzanie, tandis que la Directrice exécutive du Programme a, dès sa prise de fonction en 2023, adopté une stratégie d'innovation transformatrice, devenue le moteur des opérations menées à l'échelle mondiale.

19. Un système informatisé d'aide à la décision, baptisé Optimus, a été développé par la Division de la chaîne d'approvisionnement du PAM, lequel permet de déterminer comment atteindre au mieux et de façon aussi rentable que possible les populations. Le PAM s'est également associé à Google pour développer Scout, un outil d'analyse de données permettant de déterminer le meilleur moment pour acheter et déployer des denrées alimentaires. L'utilisation de cet outil a récemment permis d'éviter des interruptions dans la distribution de produits alimentaires en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Il a donc été décidé que, dorénavant, Scout serait utilisé pour l'achat de tous les produits de base dans la chaîne d'approvisionnement mondiale du PAM. Le Programme s'est également engagé dans un partenariat visant à simplifier et à améliorer la planification de ses livraisons de repas et le stockage dans les entrepôts. Lancée au Bénin et en Haïti, l'initiative a permis de raccourcir les délais de livraison des repas, de réduire les coûts de transport et de diminuer l'empreinte écologique. Actuellement, 2 millions d'enfants en bénéficient, mais l'objectif est d'accroître leur nombre à 22 millions d'ici à la fin de 2025.

20. Pour mieux agir sur les facteurs complexes qui contribuent à la faim, à la pauvreté, aux conflits et à d'autres types de crise, le PAM s'intéresse et a de plus en plus recours à l'intelligence artificielle et à l'apprentissage automatique, avec notamment la création d'une équipe spéciale compétente, tout en gardant à l'esprit la nécessité de garantir une utilisation éthique et responsable des nouvelles technologies.

21. **M. Harland** [Chef des affaires humanitaires du Comité international de la Croix-Rouge (CICR)], membre de la table ronde, souhaite donner quelques exemples de mesures innovantes et efficaces adoptées par le CICR. Ce dernier a par exemple commencé à tirer profit de la réalité virtuelle pour améliorer l'équilibre des patients porteurs d'une prothèse et il a convaincu certaines autorités de détention d'autoriser leurs prisonniers de guerre à accéder à Skype, plutôt que d'avoir à envoyer des télégrammes. Le Comité s'est également attelé à convaincre les fabricants de jeux vidéo d'exposer à des conséquences négatives les joueurs dont les actions violeraient le droit international humanitaire dans le monde réel, comme la perpétration d'attaques contre des hôpitaux ou des ambulances. Des technologies vidéo sont par ailleurs utilisées par le CICR lui-même pour former les militaires à l'importance du respect du droit international humanitaire.

22. Le CICR ne cherche pas simplement à innover par principe, mais se montre ouvert aux innovations

motivées par des besoins et fondées sur des idéologies humanitaires, telles que l'humanité et l'adoption d'une approche de précaution pour éviter de causer des dommages. Il s'est par exemple intéressé au potentiel de l'intelligence artificielle s'agissant de rechercher dans des bases de données les personnes disparues au cours d'un conflit armé, mais a finalement décidé d'écarter cette possibilité en raison des effets connexes néfastes constatés. Pour la même raison, il reste prudent quant à l'utilisation de grands modèles de langage.

23. En ce qui concerne le principe d'impartialité, le CICR se montre également prudent quant à l'utilisation de certaines technologies susceptibles de conduire à la discrimination et à l'exclusion. Ainsi, il s'efforce plutôt de se concentrer sur des technologies susceptibles d'atténuer les distorsions de données existantes qui affectent la conception, le fonctionnement et l'incidence des technologies.

24. Pour ce qui est des principes de neutralité et d'indépendance, il est pertinent pour le CICR de se poser des questions internes, concernant notamment la neutralité des logiciels utilisés et sa dépendance vis-à-vis de certaines technologies. Dans le même temps, la possibilité de s'associer à d'autres parties pour améliorer l'efficacité des nouvelles technologies demeure.

25. Pour terminer, l'orateur attire l'attention sur le fait que le CICR et l'École polytechnique fédérale de Lausanne ont conçu une formation en ligne de six semaines sur l'action humanitaire à l'ère du numérique, qui traite de l'utilisation responsable de la technologie par les intervenants humanitaires.

26. **M^{me} Klinova** (Responsable des initiatives en matière de données et d'intelligence artificielle pour l'initiative Global Pulse de l'ONU), membre de la table ronde, intervenant par visioconférence, explique qu'il existe des contextes et des situations où l'utilisation de l'intelligence artificielle est appropriée, pertinente et utile, mais également d'autres où elle ne l'est pas, ou du moins pas à l'heure actuelle. L'objectif n'est donc pas nécessairement de maximiser l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le secteur humanitaire, mais plutôt de permettre aux organisations humanitaires d'utiliser plus largement des produits d'intelligence artificielle testés et éprouvés, le cas échéant, afin de gagner du temps et d'économiser des ressources.

27. L'accès des organisations humanitaires aux outils d'intelligence artificielle reste au mieux disparate, alors même que le volume de recherches pertinentes pour la réalisation des objectifs de développement durable et le nombre d'opérations humanitaires vont grandissant. Le passage de la description d'un nouveau modèle ou d'une

nouvelle méthode dans un document de recherche universitaire à la véritable fourniture d'un service solide, fiable et sûr sur lequel les humanitaires peuvent compter dans le cadre de leur travail demeure compliqué. La taille du fossé séparant la recherche des opérations quotidiennes explique pourquoi il n'a jamais été donné suite à de nombreux projets pilotes prometteurs dans le secteur humanitaire.

28. L'initiative Global Pulse de l'ONU s'efforce de combler cette lacune au moyen de son projet DISHA (Data Insights for Social and Humanitarian Action), au titre duquel sont recensés les modèles et méthodologies d'intelligence artificielle existants qui ont déjà été testés et dont l'utilité a été démontrée, mais qui ne sont pas encore très répandus. Le projet a pour objectif de réduire les obstacles entravant l'adoption de ces outils par les organisations humanitaires compétentes au sein et en dehors du système des Nations Unies.

29. L'un des principaux obstacles rencontrés a trait à la sécurisation de l'accès aux données. De nombreuses sources de données apparues avec la numérisation des économies, telles que des données de téléphonie mobile, des données de télédétection et des données de paiement, pourraient s'avérer très utiles à des fins de préparation et de réponse aux catastrophes et permettre de compléter les recensements et les enquêtes d'évaluation des besoins avec des données obtenues en temps quasi réel. Toutefois, celles-ci sont souvent difficiles d'accès, du fait notamment qu'elles contiennent généralement des informations très sensibles. Les organisations souhaitant utiliser ces sources de données doivent donc négocier des accords de partage des données avec chaque fournisseur, ce qui peut prendre des mois, voire des années, et nécessite une expertise spécifique pour garantir un accès responsable, sûr et légal à l'information.

30. Dans le cadre du projet DISHA, l'initiative Global Pulse s'efforce d'éviter aux organisations humanitaires d'avoir à négocier bilatéralement des accords de partage des données avec chaque fournisseur. Pour ce faire, elle s'attelle à mettre au point des outils permettant d'analyser des données anonymisées directement auprès du fournisseur concerné, puis d'extraire et de partager avec les utilisateurs humanitaires autorisés un ensemble d'informations agrégées utiles à de nombreuses organisations. En regroupant les demandes, l'initiative Global Pulse de l'ONU est en mesure de faire économiser aux acteurs humanitaires le temps et les efforts qui leur seraient nécessaires pour obtenir un accès à des informations provenant de sources de données en temps réel.

31. La sélection et l’approbation de modèles d’intelligence artificielle, ainsi que le recensement des risques liés à leur utilisation et la mise en place de mesures appropriées pour y répondre, sont des pratiques encore relativement nouvelles. Dans le cadre du projet DISHA, l’initiative Global Pulse de l’ONU s’efforce de fournir à ses partenaires humanitaires des informations totalement transparentes concernant le fonctionnement et les limites de ses produits. Cette transparence sert de base à l’entretien d’un dialogue avec les partenaires humanitaires.

32. La dernière grande difficulté rencontrée tient au fait que le déploiement de solutions d’intelligence artificielle dans le secteur humanitaire exige un financement à long terme, ce qui est un luxe rare dans les contextes humanitaires. La mise à l’essai de nouveaux outils et de nouvelles méthodologies, qui se fait facilement dans d’autres domaines, exige naturellement une plus grande prudence quand il est question d’opérations humanitaires. Dès lors, l’utilisation de nouvelles technologies dans le secteur humanitaire tarde davantage à passer de la validation de principe à une exploitation normale. Fort heureusement, le projet DISHA a la chance de bénéficier d’un financement à long terme, les donateurs étant parfaitement conscients de la longueur du processus et de ses retombées.

33. **M^{me} Neff** (Directrice exécutive du Minderoo Centre for Technology and Democracy et Professeure à l’Université de Cambridge), membre de la table ronde, explique que le Minderoo Centre s’attache à mettre les technologies numériques au service des personnes, des communautés et de la planète. Depuis l’apparition de ChatGPT, nombreux sont ceux qui, à travers le monde, s’interrogent quant aux retombées de l’intelligence artificielle sur leur vie et sur la manière de se préparer – ainsi que de préparer les organisations – aux possibilités et aux défis présentés par les nouvelles technologies.

34. L’une des caractéristiques des nouvelles technologies les plus pertinentes pour le secteur humanitaire est que ces dernières, intelligence artificielle y comprise, offrent des possibilités de transformations organisationnelle et sociale. Les questions qui pourraient se poser à cet égard ont notamment trait à la manière dont les organisations humanitaires pourraient utiliser au mieux ces technologies pour devenir plus efficaces tout en préservant leurs valeurs fondamentales ; à la façon dont ces technologies pourraient être utilisées de manière responsable et appropriée, tout en respectant les valeurs culturelles uniques du secteur ; à la façon dont les innovations technologiques pourraient aider les équipes

sur le terrain à innover pour régler les problèmes se dressant devant eux.

35. Il y a de quoi être optimiste en ce qui concerne les innovations responsables. Par exemple, l’Organe consultatif de haut niveau sur l’intelligence artificielle, convoqué par l’Envoyé du Secrétaire général pour les technologies, a pour mission de veiller à ce que le débat sur l’intelligence artificielle ne soit pas dominé par un groupe restreint, mais prenne en compte les besoins du plus grand nombre. Par ailleurs, les travaux menés sur les questions de la gouvernance et de la réglementation agissent comme des garde-fous aidant les personnes et les organisations à innover de manière responsable, et la communauté des chercheurs se tient prête à assister les parties s’agissant des meilleures pratiques. Il est plus probable que des progrès durables soient réalisés en mettant l’accent sur les problèmes à régler plutôt qu’en se concentrant sur les technologies elles-mêmes.

36. **M. Diaz** (Responsable de l’intelligence artificielle au service du bien social à Google.org), membre de la table ronde, indique que cela fait cinq ans que son organisation s’efforce de faire en sorte que les avantages de l’intelligence artificielle soient accessibles à tous. Aider les organisations à but non lucratif à exploiter le potentiel de l’intelligence artificielle pourrait permettre de résoudre certains des plus grands défis de l’humanité, ainsi que d’apporter un soutien à autant de personnes que possible, en particulier lors des crises humanitaires. Grâce à des programmes tels que le Google.org Fellowship, plus de 200 millions de dollars et plus de 160 000 heures de travail pro bono ont été consacrés à la création d’outils d’intelligence artificielle permettant d’accélérer les effets de travaux des associations à but non lucratif. Les bénéficiaires de ces outils ont depuis lors indiqué que ceux-ci leur permettaient d’atteindre leurs objectifs trois fois plus vite qu’auparavant, et ce à un coût deux fois moindre.

37. Alors que le monde est encore bien loin d’atteindre les objectifs de développement durable, le potentiel d’accélération que pourrait offrir l’intelligence artificielle doit être exploité. Cette technologie est un multiplicateur de force : elle permet d’analyser d’énormes ensembles de données, de dégager des tendances et de rassembler des informations en une fraction du temps nécessaire aux humains et pour un coût infiniment moindre. L’intelligence artificielle, exploitée de manière audacieuse et responsable, a le potentiel de devenir une technologie fondamentale qui transformerait la vie des gens. Ce résultat ne pourra toutefois être atteint que si l’intelligence artificielle est utilisée de manière appropriée et aux fins prévues, et à condition que les systèmes soient construits en tenant compte des utilisateurs, sous la gouverne d’experts des

domaines pertinents, le tout dans le cadre d'une approche inclusive fondée sur des partenariats.

38. L'organisation Google.org s'est associée à l'initiative Global Pulse de l'ONU, dans le cadre du projet DISHA, pour développer des technologies permettant de mieux repérer les zones touchées par des ouragans ; a conclu des partenariats avec le PAM pour améliorer les technologies utilisées à des fins de prévisions météorologiques ; a collaboré avec l'OCHA pour améliorer les analyses prévisionnelles ; a œuvré de concert avec diverses organisations et divers gouvernements, ainsi qu'avec l'Organisation météorologique mondiale, pour affiner les prévisions d'inondations. Elle collabore en outre activement avec les organisations humanitaires qui s'appuient sur les informations relatives aux inondations pour accélérer l'adoption de mesures d'anticipation. Il est cependant nécessaire d'aller plus loin, les différents acteurs concernés devant manifester une volonté collective de rendre le système humanitaire moins réactif et plus proactif. En fin de compte, les alertes précoces en cas de catastrophe ne sont utiles que si elles conduisent à une action rapide.

39. **M^{me} Delaney** (Observatrice de l'Australie) déclare que les nouvelles technologies sont susceptibles de jouer un rôle déterminant dans la gestion des risques de catastrophe en fournissant aux gouvernements et aux communautés les informations qui leur sont nécessaires pour pouvoir réagir de façon opportune. La délégation australienne se félicite que la table ronde mette l'accent sur l'importance des partenariats, sur le dialogue, sur l'adaptation des activités menées au contexte local et sur l'adoption d'une approche obéissant à la demande. L'Australie soutient par exemple le programme « Women's Weather Watch », qui permet à des femmes vivant dans des zones reculées d'accéder à des informations appropriées et opportunes et de devenir plus aptes à jouer un rôle de premier plan dans la préparation aux catastrophes.

40. Dans le même temps, il importe de veiller à ce que les nouvelles technologies utilisées ne soient pas porteuses de préjudices et à ce que les communautés concernées aient véritablement leur mot à dire dans leur conception et leur déploiement et y participent réellement. Bien que le renforcement du partage des données et de l'interopérabilité entre acteurs humanitaires soit le bienvenu, celui-ci doit se faire en toute sécurité, en toute légalité et dans le respect des droits des personnes, en particulier s'agissant du traitement d'informations sensibles ou personnelles.

41. **M. Widmer** (Observateur de la Suisse) explique que l'intelligence artificielle transforme notre capacité

à prévoir les impacts humanitaires des conflits et des chocs climatiques. Les nouvelles technologies peuvent améliorer nos réponses aux crises grâce à une meilleure évaluation des besoins, à l'imagerie géospatiale, aux systèmes d'alerte précoce et à l'amélioration de la recherche de personnes disparues à la suite de conflits armés. Cependant, les nouvelles technologies comportent également des risques importants pour l'écosystème humanitaire. Les cyberopérations peuvent cibler des infrastructures critiques, menaçant gravement les civils et leurs biens, et perturbant l'aide humanitaire. Les données personnelles peuvent être piratées, ce qui accroît les risques d'utilisation abusive, de surveillance et de préjudice pour les civils. En outre, l'utilisation croissante des technologies numériques peut amplifier la diffusion de fausses informations et de discours haineux, affectant l'acheminement de l'aide humanitaire et le travail des organisations humanitaires. Ces risques soulignent la nécessité urgente de mettre en place des garanties solides.

42. Il est crucial de clarifier comment le droit international humanitaire s'applique concrètement et régit la numérisation des conflits. À Genève, par exemple, la Suisse organise des discussions sur le renseignement de source ouverte et le brouillage accru des lignes entre civils et combattants. Le pays participe en outre à l'initiative « Humanitarian Data and Trust », qui vise à sensibiliser à la nécessité de protéger les données et de les utiliser de manière responsable. La Suisse soutient fermement l'élaboration d'une résolution sur la protection des civils et des autres personnes et objets protégés contre les opérations cybernétiques et d'information pendant les conflits armés lors de la trente-quatrième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Elle a par ailleurs décidé de soutenir l'extension du Digital Hub on Treasury Solutions et la création d'un centre d'excellence de l'ONU à Genève, en partenariat avec le Centre international de calcul des Nations Unies, le HCR, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation internationale pour les migrations. L'objectif est de faciliter l'accès aux transactions et aux écosystèmes financiers afin de les rendre plus efficaces et d'en réduire les coûts.

43. Le système humanitaire doit disposer des capacités et des ressources nécessaires pour faire face aux risques, y compris au niveau local. La promotion du partage des connaissances et des outils technologiques dans l'ensemble du secteur humanitaire contribuera à renforcer l'impact collectif. Dans le même temps, les nouvelles technologies doivent être utilisées de manière responsable et éthique, sur la base de principes humanitaires.

44. **M. Avramović** (Représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur) indique que la direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO) de l'Union européenne a récemment adopté, à l'issue de consultations approfondies avec les partenaires humanitaires, un cadre d'action sur la numérisation dans le domaine humanitaire. Cet instrument vise à renforcer la confiance dans l'utilisation éthique d'outils numériques fiables et à trouver des moyens de promouvoir et d'étendre l'utilisation de technologies innovantes performantes. Par ailleurs, l'Union européenne soutient des outils spécifiques, par l'intermédiaire du HCR, pour lutter contre la désinformation, la désinformation et les discours de haine dans les contextes humanitaires. Elle cherche notamment, parmi les initiatives entreprises, à soutenir l'émergence d'une communauté numérique humanitaire apte à discuter de questions récurrentes et de l'élaboration d'un cadre éthique pour la numérisation dans le domaine humanitaire. Elle a par ailleurs lancé récemment un prix européen de l'innovation humanitaire, l'European Prize for Humanitarian Innovation.

45. **M^{me} Benaken Elel** (Observatrice du Cameroun) fait remarquer que les progrès technologiques sont porteurs d'un énorme potentiel d'amélioration de l'œuvre et des actions humanitaires. Au vu des inondations récurrentes ayant frappé son territoire, entraînant des déplacements de population et une augmentation des besoins humanitaires, le Cameroun s'intéresse en particulier à l'utilisation de nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle, pour améliorer la collecte de données et les prévisions météorologiques. Les États ayant un rôle majeur à jouer dans ce contexte, il convient de répondre aux besoins nationaux en matière de renforcement des capacités et de transfert de technologie. L'oratrice demande aux participants à la table ronde ce qui est fait à ce sujet.

46. **M. Stanis** (États-Unis d'Amérique) indique que la stratégie numérique de l'Agence des États-Unis pour le développement international, lancée en avril 2020, repose sur le fait avéré que la technologie numérique pourrait bouleverser la façon dont l'information est partagée. Cette prise de conscience a poussé les États-Unis à appuyer la modernisation de l'infrastructure numérique des organisations internationales, l'objectif étant de leur permettre de mieux servir les populations touchées dans le cadre de leur mandat. Le partenariat conclu entre les États-Unis et l'Accélérateur d'innovation du PAM, par exemple, a permis d'améliorer l'efficacité des opérations du Programme grâce à l'utilisation partagée d'outils numériques. Les

États-Unis mettent par ailleurs à disposition divers produits numériques innovants, tels que des images satellitaires et des dispositifs d'intelligence artificielle, afin de faciliter l'action humanitaire lors des catastrophes. Dans le même temps, la délégation américaine souligne la nécessité de garantir le respect de la vie privée et la sécurité lors de l'utilisation des technologies numériques.

47. **M. Sahraoui** (Observateur de l'Algérie) déclare que les disparités en matière d'accès aux nouvelles technologies sont plus évidentes que jamais et particulièrement préoccupantes dans le secteur humanitaire, où leur potentiel d'amélioration de l'action menée demeure largement inexploité, surtout dans les pays en développement. Pour remédier à cette situation, la délégation algérienne souligne la nécessité de mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités adaptés, l'importance d'utiliser les nouvelles technologies – telles que l'intelligence artificielle – de façon responsable, et le besoin urgent de combler le fossé technologique séparant les pays développés des pays en développement. À cette fin, elle appelle les pays développés, les organisations internationales et le secteur privé à se mobiliser massivement, non seulement sur le plan financier, mais aussi par le partage de conseils d'experts, de technologies libres et de pratiques exemplaires. La transformation – tant attendue – de l'aide humanitaire par la voie de la technologie ne pourra s'opérer pleinement que si la communauté internationale s'engage à un renforcement équitable des capacités et à un transfert de technologies. Donner aux pays en développement les outils, les connaissances et les compétences nécessaires pour tirer parti des innovations technologiques renforcerait les efforts humanitaires déployés à l'échelle mondiale et contribuerait à construire un monde plus résilient et plus équitable.

48. **M. Mazou** [Haut-Commissaire assistant chargé des opérations au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)], est d'avis que les nouvelles technologies utilisées dans le contexte de l'aide humanitaire doivent être centrées sur les personnes, compte étant tenu du principe consistant à « ne pas nuire ». Ainsi, le HCR s'est associé à des instituts de recherche pour comprendre l'effet des nouvelles technologies employées. Il travaille par ailleurs en étroite collaboration avec les gouvernements pour renforcer leurs capacités de collecte de données.

49. **M. Harland** [Chef des affaires humanitaires du Comité international de la Croix-Rouge (CICR)] indique qu'en ce qui concerne les aspects militaires des nouvelles technologies, le CICR a demandé l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant interdisant

l'utilisation d'armes autonomes dans les conflits armés et publié un rapport sur la manière de mieux protéger les civils contre les nuisances numériques dans ces situations. Le CICR collabore en outre avec des universités pour mieux comprendre l'influence des nouvelles technologies sur le travail humanitaire. Par exemple, la diffusion d'informations fausses ou erronées ou de discours haineux sur les plateformes numériques pourrait avoir de réelles conséquences pour les communautés, entraînant une augmentation de la violence, y compris à l'égard, potentiellement, du CICR. Toute technologie sur laquelle le CICR n'a pas un contrôle total continuera d'être utilisée avec une extrême prudence.

50. **M^{me} Klinova** (Responsable des initiatives en matière de données et d'intelligence artificielle pour l'initiative Global Pulse de l'ONU), intervenant par visioconférence, dit être d'avis, elle aussi, que les avantages offerts par la technologie ne sont actuellement pas répartis de manière égale et que la réduction de la fracture numérique demeure une condition préalable pour anticiper les crises et y répondre adéquatement. Elle convient également que les partenariats sont essentiels pour élaborer des solutions véritablement axées sur les besoins sur le terrain et que le partage des données, bien qu'essentiel, doit se faire en toute sécurité et en toute légalité.

51. **M^{me} Neff** (Directrice exécutive du Minderoo Centre for Technology and Democracy et Professeure à l'Université de Cambridge) indique que le Minderoo Centre a publié en 2023 un rapport dans lequel il a demandé au secteur humanitaire de faire preuve de prudence lorsqu'il expérimentait des technologies numériques nouvelles et non testées car, parfois, leur utilisation présentait plus d'inconvénients que d'avantages. Elle fait par exemple remarquer qu'en 2022, elle a contribué à l'établissement d'un rapport sur la manière dont la vie des femmes pouvait à la fois bénéficier des technologies émergentes et être affectée par celles-ci. Enfin, elle note que la mise en œuvre, au niveau local, de solutions adaptées de lutte contre la fracture numérique exige des efforts accrus en matière de partage de données et de renforcement des capacités.

52. **M. Diaz** (Responsable de l'intelligence artificielle au service du bien social à Google.org) déclare que son organisation s'est efforcée de mettre gratuitement de nombreuses ressources à la disposition du public, telles qu'un cours en ligne sur les principes essentiels de l'intelligence artificielle et des prévisions sur les inondations, disponibles sur la plateforme Google Flood Hub. Il existe une multitude de données accessibles au public pouvant être extrêmement utiles pour lutter contre les changements climatiques, la faim et les

épidémies. Le problème est que, dans la plupart des cas les plus complexes, l'accès à une source de données unique n'est pas suffisant. Or, de nombreux jeux de données sont fragmentés, ce qui rend leur consultation et leur analyse difficiles et coûteuses. Une équipe de Google s'attelle actuellement à exploiter la puissance de l'intelligence artificielle, notamment les grands modèles de langage, pour rendre ces données plus accessibles et plus utiles aux utilisateurs.

53. **M. Rajasingham** [directeur de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA)], pour résumer le débat, déclare que l'emploi de technologies telles que l'intelligence artificielle dans les efforts humanitaires offre un certain nombre de possibilités, allant du renforcement de l'efficacité opérationnelle à l'amélioration de la réactivité aux crises grâce à des approches axées sur les données. Il souligne toutefois que le recours à l'intelligence artificielle et à d'autres technologies exige de rester vigilant face aux risques de mésinformation, de préjugés, de faille dans la cybersécurité et d'atteinte à la vie privée, entre autres menaces. Le respect des principes humanitaires et la protection des droits individuels doivent être prioritaires.

54. Des partenariats efficaces entre les Nations Unies, le secteur privé et le monde universitaire sont essentiels pour maximiser les avantages des technologies innovantes dans l'action humanitaire. Il est par ailleurs vital de mettre en place des cadres de gouvernance internationaux en matière d'intelligence artificielle pour garantir une utilisation sûre, éthique et efficace à l'échelle mondiale.

55. **Le Président**, pour clôturer, déclare que les discussions tenues témoignent de la collaboration qui sera nécessaire pour faire avancer l'innovation dans le secteur humanitaire et gérer l'intégration des nouvelles technologies. À l'avenir, des travaux conjoints devront être organisés pour maximiser les avantages et atténuer les risques pour les personnes dans le besoin, l'objectif premier étant de fournir une aide humanitaire sûre et rapide au plus grand nombre de personnes possible.

La séance est levée à 16 h 40.